Notice explicative

Formulaire de demande d'évolution du PLUi-H

1. Objet du formulaire

Le présent formulaire a pour objet de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'instruction d'une demande d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H).

Toute demande doit impérativement être transmise via la Mairie, qui se charge de compléter et valider le formulaire.

2. Public concerné

Ce formulaire s'adresse :

- aux élus et services des communes membres de l'intercommunalité ;
- aux porteurs de projets (aménageurs, promoteurs, particuliers, etc.) ;
- aux services de l'État et établissements publics concernés.

3. Modalités de remplissage

Le formulaire doit être complété de manière précise et exhaustive :

- **Identification du demandeur**
  Indiquer les coordonnées complètes : nom, qualité, structure représentée, adresse postale, téléphone et adresse électronique.
- **Localisation du projet**
  Préciser l'adresse exacte, les références cadastrales (numéro(s) de parcelle), et joindre, si possible, un extrait de plan.
- **Description de la demande**
  Décrire clairement l'objet de la demande (modification de zonage, évolution de règlement, création ou extension de zone, etc.), ainsi que les motifs et objectifs poursuivis.
- **Pièces jointes**
  Lister et joindre l'ensemble des documents utiles à l'instruction (plans, études, délibérations, documents techniques, etc.).

4. Transmission du dossier

Le formulaire dûment complété et signé doit être transmis au service urbanisme de la Ville de Gramat :

- Par courriel : urbanisme@gramat.fr